



SYNDICAT DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION EN GUADELOUPE

DÉCLARATION DU SPEG AU CSA DU 13 FEVRIER 2023

Dans sa perspective de préparation de la rentrée 2023, le ministère de l'Éducation Nationale a annoncé la suppression de 131 emplois pour l'Académie de Guadeloupe dont, 25 au premier degré et 106 au second degré. Cette décision est inacceptable et incompréhensible.

Au SPEG nous remarquons que lorsque le ministère supprime 500 emplois au second degré au total et 106 pour notre Académie, cela signifie que nos collèges et nos lycées supportent plus de 21 % de l'ensemble des suppressions annoncées. Est-ce la preuve de la grande considération de la France à l'égard de la jeunesse guadeloupéenne ou une énième preuve de son mépris pour les difficultés de l'école en Guadeloupe ?

Au prétexte de la baisse démographique, ce sont 106 postes qui doivent être supprimés dans notre académie. Vous avez privilégié un choix comptable alors que nous aurions pu utiliser ces moyens pour faire baisser le nombre d'élèves par classe et profiter pour améliorer les conditions de travail et d'apprentissage des élèves de cette académie.

Toutes les réformes mises en place (réforme du collège, du BAC, du lycée professionnel) par les différents gouvernements n'ont fait qu'aggraver la situation et les inégalités se creusent davantage avec une telle politique de démantèlement de l'école et plus particulièrement de l'enseignement professionnel.

Comme si cela ne suffisait pas, maintenant il est question de rapprocher la sixième de l'école primaire pour soi-disant faciliter l'entrée des élèves au collège. En effet, dès septembre 2023, ce gouvernement prévoit de faire intervenir des professeurs des écoles en classe de 6e pour favoriser la transition entre l'école et le collège et soutenir l'apprentissage des savoirs fondamentaux. C'est le monde à l'envers !

Cette politique de démantèlement de l'école est constatée à tous les niveaux de l'éducation et dans tous les secteurs :

- Personnel d'éducation, aucun poste de CPE n'a été créé pour améliorer l'encadrement des élèves et étudiants dans les établissements scolaires.
- Psychologues de l'Education Nationale, aucun poste de créé alors que nous savons pertinemment que tous les secteurs ne bénéficient pas d'une couverture suffisante pour l'accompagnement à l'orientation des élèves.
- Personnel ATSS, aucun poste de créé alors que la charge de travail imposée aux services est insoutenable et inacceptable.
- Les AESH, malmenés par une gestion opaque de leur statut, alors que nous avons plus que jamais besoin de ce personnel si on veut véritablement s'orienter vers l'école inclusive.
- Les contractuels taillables et corvéables à merci sans aucun plan de titularisation à l'horizon.

Nous sommes scandalisés par cette situation et les conséquences désastreuses de ces suppressions sur le fonctionnement du système éducatif dans notre territoire et singulièrement sur la réussite scolaire et éducative de la jeunesse de notre pays.

Lors de notre mobilisation en 2020 nous avons obtenu l'annulation des suppressions de postes prévues au premier degré et une diminution conséquente au second degré.

Mais, et nous le constatons aujourd'hui encore pour préparer la rentrée 2023, la détermination des besoins en postes ne peut obéir aux seules normes quantitatives et ratio qui uniformisent et globalisent, car l'enseignement est fondamentalement un acte pédagogique qui induit des besoins en rapport avec les objectifs fixés. De plus les réalités géographiques des territoires génèrent des besoins particuliers. Voilà pourquoi la question des postes attribués par le ministère à la région académique de Guadeloupe se pose de manière récurrente chaque année. La baisse des effectifs n'est en fait qu'un prétexte sempiternel, pour ne pas revoir les normes auxquelles nous sommes soumis.

Il faut donc, pour s'attaquer aux maux de l'école dans l'Académie de Guadeloupe, porter une réponse à la fois qualitative et quantitative

Mais cette réponse ne peut pas être apportée par le dialogue annuel entre l'académie de Guadeloupe et le ministère sous forme de bilatérale, comme cela se passe actuellement. Une réponse plus globale s'impose donc.

C'est la raison pour laquelle le SPEG a demandé et insiste encore et toujours pour obtenir un moratoire sur les suppressions de postes pour l'académie de Guadeloupe.

Nous ne pouvons pas terminer notre déclaration sans dénoncer ce projet de réforme des retraites qui va frapper de plein fouet tous les actifs et notamment les personnels de l'éducation. Encore plus ceux dont les salaires sont à un niveau insuffisant, les AED, AESH et les catégories C, qui vont devoir travailler plus longtemps. Le report de l'âge de la retraite de 62 à 64 ans et l'allongement de la durée de cotisation à 43 ans, renforcent également les inégalités déjà très importantes dans nos territoires.

Les Abymes, le 13 février 2023
Les représentants du SPEG au CSA